

Ces normes s'appliqueront indépendamment des motifs de la capture, que ce soit pour la fourrure, l'alimentation, la préservation des espèces ou la lutte contre les ravageurs. Tel qu'il se présente, l'accord constitue un cadre clair qui permettra à l'industrie de la fourrure, tant au Canada que dans l'Union européenne, de créer et de maintenir des emplois. Il s'agit également du premier document consacré spécifiquement aux normes internationales en matière de protection des animaux.

Accord de reconnaissance mutuelle - Évaluation de la conformité

L'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Union européenne - Évaluation de la conformité (1998) est un accord bilatéral d'accès au marché qui prévoit l'acceptation des approbations de produits établies dans la juridiction dont relève l'exportateur conformément aux exigences réglementaires du pays importateur. Il couvre les secteurs réglementés suivants : matériels de télécommunication et comptabilité électromagnétique, embarcations de plaisance, appareils médicaux et bonnes pratiques de fabrication de produits pharmaceutiques, et sécurité en matière d'électricité. L'Accord de reconnaissance mutuelle réduira le fardeau de la réglementation ainsi que les frais de transaction pour les entreprises à vocation mondiale travaillant dans ces importants secteurs de haute technologie.